

# La feuille de Charmes



## Merci à vous tous

Encouragés et motivés par le soutien que vous nous avez manifesté lors du scrutin du 23 mars dernier, nous sommes heureux d'apporter notre contribution, pour vous et avec vous, aux projets de notre village.

Le Maire et le Conseil Municipal sont à votre écoute aux horaires d'ouverture de la Mairie, les Jeudi de 16h30 à 19h00 et Vendredi de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous.

Le Conseil Municipal.

### Dans ce numéro :

Merci à vous tous	1
Edito	1
Déchets ménagers	2
Le compost au fil des saisons	2
Bénévolat bibliothèque	2
Assistant(e) familial(e)	2
Etat Civil	2
Détecteurs de fumée	3
Marché aux fleurs	3
Nouveaux habitants	3
Activités du Foyer Rural	4

## Edito

Chers concitoyens,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée pour ce nouveau mandat municipal. Sachez que le Conseil Municipal et moi-même sommes au service de tous les habitants de notre village sans aucune exception.

L'étape des élections étant terminée, les commissions seront formées et les délégations prochainement attribuées. Le nouveau Conseil Municipal va pouvoir s'approprier rapidement les dossiers en cours et commencer à travailler sur les nouveaux projets.

Un événement important se profile, le centenaire du début de la Grande Guerre. En collaboration avec l'association des Anciens Combattants, nous vous proposerons prochainement un rendez-vous de travail concernant une journée de commémoration à l'occasion du 11 novembre 2014.

Nous avons constaté ces dernières semaines des problèmes de collecte des ordures ménagères dans certaines rues étroites du village. Nous allons continuer à réfléchir à la question du stationnement pour assurer une bonne circulation et la sécurité de tous.

Nous continuons le travail entrepris dans un esprit de coopération et d'innovation illustrant notre volonté de bien vivre ensemble.

Merci de votre confiance.

Jean Luc STAROSSE.

## Déchets ménagers : Vos efforts portent leurs fruits.

Les bons résultats du tri sélectif constatés sur l'année 2012 ont donné lieu à une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) de 2,5%. En 2013, en réduisant de 12% la production de déchets et en augmentant le tri de 18%, le coût du service pour la collectivité est resté stable. Nous vous incitons à continuer vos efforts.

En cas de doute sur les consignes de tri, nous vous rappelons qu'un fascicule vous a été distribué avec le dernier numéro de la Feuille de Charmes.

Si vous avez égaré ce fascicule, quelques exemplaires sont encore disponibles en Mairie. Ce fascicule est également disponible en téléchargement depuis l'adresse :

[http://www.cctoulois.com/images/stories/CCT-plaquette\\_tri-versionWEB.pdf](http://www.cctoulois.com/images/stories/CCT-plaquette_tri-versionWEB.pdf)



## Le compost au fil des saisons - Le printemps

C'est la meilleure saison pour votre composteur. Le jardin renaît, il y a abondance de déchets végétaux. Pour réussir votre compost, il est important de mélanger des matières sèches (paille, brindilles, feuilles mortes...) et humides (épluchures, marc de café...) : elles apportent des éléments différents. Astuce : l'ortie, la fougère, la consoude et la peau de banane deviennent vos amis, puisqu'elles sont un excellent activateur de compost.

La Communauté de Communes du Toulois reconduit son opération de vente à tarif intéressant de composteurs. Le modèle en bois de 600 litres pour les grands jardins et/ou les grandes familles à 35€. Le modèle en plastique de 325 l pour une famille de 4 à 5 personnes à 25 €. Le BioSeau à 1,50 €.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en Mairie.

Un petit rappel en ce qui concerne l'ajout de verrou sur les bacs de collecte des ordures ménagères : ils sont disponibles gratuitement pour les habitants qui ne peuvent rentrer les bacs (sur constat). Sinon, ils sont facturés 49€.

## Bénévolat bibliothèque

Pour les jeunes et les moins jeunes, si vous voulez donner du temps (quelques heures par mois), que vous aimiez lire ou non, pour aider et être au contact des habitants, venez nous rejoindre à la bibliothèque municipale. Nous vous accueillerons avec plaisir et des formations peuvent vous être proposées.

Les horaires d'ouverture :

- Mardi de 17h00 à 18h30 ;
- Mercredi de 17h00 à 18h00 ;
- Samedi de 10h30 à 12h00.

## Assistant(e) familial(e)

Au titre de la mission de la protection de l'enfance, le Conseil Général de Meurthe et Moselle recrute en permanence des assistants familiaux agréés. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 03.83.94.50.12 ou aller sur [www.cg54.fr](http://www.cg54.fr) dans la rubrique « Enfance/Familles ».

## Etat Civil

Léa KOWAL née le 1er janvier 2014, fille de William KOWAL et Alexandra DAUBANTON, domiciliés au 4 rue des Mulsons. Toutes nos félicitations aux parents.

## Détecteurs de fumée



Le Journal Officiel du 14 mars 2013 a publié l'arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ces articles ont été promulgués par la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à **rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.**

La date limite d'installation d'un détecteur de fumée dans votre logement est le **8 mars 2015. Tous les logements** devront comporter au moins un détecteur de fumée, qu'ils soient occupés à titre permanent ou non, par un propriétaire ou un locataire.

Les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers, les logements familiaux, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements de fonction et les locations meublées sont également concernés par cette mesure. L'installation doit être réalisée et payée **par le propriétaire du logement ou l'organisme agréé.**

### Les caractéristiques obligatoires du détecteur de fumée:

La liste ci-dessous est établie à l'aide de l'article 2 de l'arrêté du 5 février 2013. Le détecteur doit :

- Comporter un indicateur de mise sous tension.
- Être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur. La durée minimale de fonctionnement de la batterie est de un an.
- Comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles.
- Émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres.
- Émettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur.
- Comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile : nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur, numéro et date de la norme, date de fabrication ou numéro du lot et type de batterie.
- Le propriétaire doit disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits.

La norme utilisée pour l'évaluation de la conformité d'un détecteur est la norme NF EN 14604. Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE conformément à l'arrêté du 24 avril 2006 portant application à certains systèmes fixes de lutte contre l'incendie.

L'évaluation de la conformité d'un détecteur de fumée ne peut être réalisée que par **un organisme certificateur** tierce partie.

Certaines assurances proposent des réductions de tarif sur les contrats habitation dans le cas d'installation de ces détecteurs.

## Marché aux fleurs

Les établissements Faivre seront présent le mercredi 7 mai 2014 à partir de 17h00 sur le terrain de sport.

## Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

- Mme QUEUDOT Marie-Agnès au 9 rue Montapic.
- Mme GEORGIN Stéphanie et ses cinq enfants au 14 rue du Han.
- Mme WATHIER Emilie, M. WALTER Laurent et leur fille Camille au 17 rue Bellevue.

# Activités du Foyer Rural

## BILAN DES MANIFESTATIONS PASSES :

### Téléthon :

Comme chaque année, les Ateliers Cuisine des petits et grands se sont activés pour la confection de petits gâteaux. Plus de 100 paquets ont ainsi été vendus. Les Ateliers Bricolage n'ont pas été en reste et les livraisons de croissants sont aussi venues agrémenter le petit déjeuner du week-end. C'est ainsi que 600 croissants ont été vendus. La somme totale reversée au Téléthon a été de 850 € - Bravo à tous les Carpieniens pour leur générosité.

### Saint-Nicolas et Père Fouettard :

Ils étaient au rendez-vous devant la mairie pour distribuer les bonbons à tous les enfants. Tout le monde s'est retrouvé au foyer pour le traditionnel goûter et les petites histoires.

### Le marché de Noël à Colmar :

54 personnes se sont retrouvées à la mairie de Charmes-La-Côte samedi 14 décembre à 7 h 30. Direction le marché de Noël de Colmar, capitale des vins d'Alsace. Après plus de 2 heures de route et la traditionnelle photo, tout le monde s'est éparpillé par petits groupes vers les 5 marchés de Noël implantés au cœur du vieux Colmar, essentiellement piétonnier. Sur la place des Dominicains, on peut, tout en dégustant un vin chaud, admirer les remarquables vitraux de l'église des Dominicains du 14<sup>ème</sup> siècle. Ce bâtiment est une œuvre majeure de l'architecture de l'ordre des mendiants. Sur la place de la petite Venise, place des Six Montagnes noires, c'est un manège de chevaux de bois qui accueille les visiteurs et surtout les enfants, puisque ce marché leur est dédié. Le marché intérieur du Koïfhus propose un vaste choix d'objets d'art et d'antiquités dans un édifice des 14 et 15<sup>ème</sup> siècles. C'est aussi l'ancienne douane et aussi le plus ancien bâtiment de la ville. Il est classé monument historique. Sur la place de l'Ancienne Douane, les maisonnettes sont disposées autour de la fontaine Schwendi. Quant au marché de la place Jeanne d'Arc, il s'adresse aux amateurs de plaisirs gourmands ! Beaucoup d'illuminations en formes d'étoiles qui symbolisent le Noël colmarien et de belles façades décorées par les couronnes de l'aveugle

l'aveugle sont à admirer, le tout dans des effluves d'anis, cannelle, clous de girofle... De belles richesses architecturales complètent la promenade, comme la Collégiale Saint-Martin, qui est une œuvre majeure de l'architecture gothique en Alsace et n'a eu le statut de cathédrale que durant la révolution. On découvre aussi la maison des têtes décorées de 111 têtes, la maison Adolph, probablement la plus vieille maison... Et pour repartir, on passe devant une réplique de la statue de la liberté située à New York et dont le projet avait été confié au sculpteur Auguste Bartholdi, natif de Colmar. Vers 20 h, nous sommes tous rentrés, ravis de notre journée.

### Soirée jeux de société :

25 personnes sont venues jouer à toutes sortes de jeux proposés : tennis de table, belotte, tarot, jeu de l'oie et Mexican train. La buvette était proposée avec de petits prix. De nombreux éclats de rire ont ponctué cette soirée familiale qui a duré jusqu'à 1 heure du matin.

### Loto :

Avec une bonne cinquantaine de personnes - Tous les lots ont été emportés lors de cette soirée toujours aussi prisée.

**Un atelier Bricolage** pour les jeunes : sur le thème des grenouilles, ainsi qu'un **défilé pour le carnaval**... sous la pluie

**Un Tapis Nourse** a aussi été proposé aux plus petits.

## MANIFESTATIONS A VENIR :

**Une soirée disco** est proposée le samedi 12 avril

**Cinéma** à Charmes-la-Côte avec SUPERCONDRIAQUE, le samedi 19 avril et MINUSCULE, le samedi 10 mai

**Une soirée œnologie**, le vendredi 23 mai

Ainsi qu'une **soirée entre voisins**, le vendredi 30 mai

**La fête de l'été** aura lieu le vendredi 20 juin

**Le 14 juillet** se fêtera le... dimanche 13 juillet

**Un centre de loisirs** sera proposé aux enfants du 07 au 25 juillet

**La fête du village** se fera durant le week-end du 26 et 27 juillet

Pour clôturer la saison, le **vide-greniers** aura lieu le samedi 06 septembre.

